

SEANCE ORDINAIRE DU 01 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni à la salle polyvalente de Gaël en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Denis LEVREL, **Maire**.

Etaient présents : Mme COLLIAUX Valérie, M. LOHAT Alain, Mme DESTRUHAUT Valérie, M. LUBIN André, Adjoint. M. PAGIER Ludovic, Mme UNTERDORFEL Frédérique, M. BOUCHET Jean-Jacques, Conseillers délégués ; M. BODIN Mickaël, Mme BOSCHERIE Modestie, M. LE BÉCHEC Sylvain, Mme MADAOUI Régine, M. DELOURME Sébastien, Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. GOUYETTE Nicolas, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme LUCAS Fabienne, Mme LE ROY Laetitia (pouvoir à F. Unterdorfel), Mme BRELIVET Nathalie (pouvoir à D. Levrel), M. GERMAIN Laurent (pouvoir à L. Pagier).

Monsieur Mickaël BODIN a été élu secrétaire.

2020120101- Commercialisation lotissement Le Paradis

Afin de promouvoir le lotissement communal « Le Paradis », la commission communication a travaillé sur :

- Un panneau publicitaire à implanter aux trois entrées de la Commune, Rue de la Croix de la Chesnaie, ZA Le Chêne et route de Paimpont. Il s'agit d'un panneau en Dibond 3 mm de format 3mètres x 2 mètres avec structure bois. Le devis le mieux disant est celui de la SAS Sémios de Cession Sévigné et s'élève à la somme de 3 255.60 € TTC. La présentation retenue est le modèle 7 ;
- Une plaquette publicitaire réalisée par l'imprimerie Le Maire de Merdrignac pour un montant de 397.20€ TTC pour 2000 exemplaires.

Après discussion, le conseil municipal :

- A l'unanimité, valide la proposition de la SAS Sémios de Cession Sévigné pour un montant de 3 255.60 € TTC, pour la création et la pose de trois panneaux publicitaires ;
- par 11 pour et 7 contre, valide la présentation retenue, à savoir le modèle 7 ;
- charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de signer les formalités correspondantes.

2020120102- Dénomination des voies du Lotissement Le Paradis

Afin de faciliter l'adressage des futures maisons du lotissement Le Paradis, le bureau propose l'identification suivante :

- « Rue » et non « Allée » Jules Ferry tout le tour du lotissement ;
- de prolonger la Rue du paradis jusqu'au bout du lotissement ;
- de nommer la rue à l'intérieur du lotissement : Allée des Hortensias

Après discussion, le conseil municipal :

- A l'unanimité, valide la proposition du bureau concernant l'identification des adresses du futur lotissement Le Paradis ;
- charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de signer les formalités correspondantes.

Avancée du dossier Centre Culturel

Suite à la réunion avec l'architecte, le 19 novembre dernier, nous devons réaliser l'inventaire de nos livres et de nos meubles afin de rédiger le cahier des charges concernant le mobilier.

2020120103- Acquisition d'un podium modulable

Différents devis ont été sollicités pour l'acquisition d'une estrade (ou podium modulable), ayant les dimensions de 732 x 610cm, ainsi que l'acquisition d'un chariot de stockage des accessoires et d'un chariot pour le plancher de podium.

La proposition la mieux disante est celle de KG MAT pour 8 492.40 € TTC

Le bureau propose de valider cette proposition.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition du bureau concernant l'acquisition d'un podium modulable de 732 x 610 cm, avec les deux chariots de stockage, auprès des Ets KG MAT, pour un montant de 8 492.40 € TTC ;
- Précise que la dépense sera imputée à l'opération 52 du budget primitif 2020 ;
- charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de signer les formalités correspondantes ;
- demande que le montage et le démontage soit fait par un agent technique à chaque utilisation.

2020120104- Acquisition de barrières de circulation

Différents devis ont été sollicités pour l'acquisition de 25 barrières de circulation, à 14 barreaux afin de compléter le stock existant. Des négociations sont encore en cours et il est demandé au conseil municipal de valider une somme maximale de 1 213.20 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition concernant l'acquisition de 25 barrières de circulation à 14 barreaux, pour un montant maximal de 1 213.20 € TTC ;
- Précise que la dépense sera imputée à l'opération 52 du budget primitif 2020 ;
- charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de signer les formalités correspondantes.

2020120105- Vente de gobelets réutilisables

La commission communication propose de mettre en vente les gobelets réutilisables « Judicaël » à compter du 17 décembre, jour de la Saint-Judicaël. A cette occasion, et toujours dans l'objectif de développer un dynamisme sur la commune, la commission propose que les commerçants intéressés soient le relais de la vente des gobelets à l'effigie du Roy Judicaël. Une communication sera faite sur bache accrochée sur la clôture du château d'eau, dans les publications de la commune, sur le site internet, ainsi que dans les commerces participants.

Le prix de vente unitaire proposé est de 2 €. Une convention serait signée avec les commerçants participants et la communication serait assurée par les soins de la commune. Le produit de la vente serait encaissé sur la régie « animations ».

Après discussion, le conseil municipal, par 17 pour, et 1 contre (R. Madaoui) :

- Valide la proposition de la commission communication qui consiste en la mise en vente des gobelets réutilisables à l'effigie du Roy Judicaël, dans les commerces locaux qui le souhaitent, à compter de la Saint Judicaël, soit le 17 décembre prochain, au prix unitaire de 2€.
- Précise que la communication sera assurée par les services de la commune ;
- Précise que les commerçants ne seront que des relais pour la vente de ces gobelets ;
- Précise qu'une convention sera signée avec les commerçants participants ;
- Précise que le produit de la vente sera encaissé sur la régie « animations » de la commune ;
- charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de signer les formalités correspondantes.

2020120106- SDE 35 - Modification des statuts.

Par délibération du 14 octobre 2020, le comité syndical du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Electricité 35) a validé une modification de ses statuts. Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques (article 3.3.5 des statuts), conformément à la modification législative de l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle ajoute également un nouvel « article 9 » pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres (ce qui est la pratique actuelle mais qui n'était pas conforme aux statuts). Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour donner son avis sur le projet de modification de statuts du SDE 35. Sans délibération, l'avis sera réputé favorable.

Le bureau propose de valider cette modification de statuts.

Après discussion, le conseil municipal, par 17 pour, et 2 abstentions (L. Pagier ; L. Germain) :

- Valide la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité 35 conformément à la délibération syndicale du 14 octobre 2020 ;
- charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de signer les formalités correspondantes.

2020120107- Eclairage parking extérieur du Lotissement Le Paradis.

Lors de la réunion de chantier, les élus présents ont validé le principe de supprimer quelques lampadaires le long de l'école et d'en disposer le long du parking, entre l'école et le lotissement.

Après discussion, le conseil municipal, par 17 pour, et 1 abstention (V. Coliaux) :

- Valide la modification de l'éclairage public le long de l'Ecole Les Prés Verts, à savoir déplacer certains candélabres situés le long de l'Ecole et les mettre entre le parking et le lotissement Le Paradis ;
- charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de signer les formalités correspondantes.

2020120108- Installation classée – GAEC Brocéliande de Paimpont.

Une consultation publique est actuellement en cours jusqu'au 09 décembre 2020 concernant la demande présentée par le GAEC BROCELIANDE, en vue de l'augmentation de l'effectif de vaches laitières, pour l'exploitation située au lieu-dit « La Ville Danet » à Paimpont.

Le GAEC Brocéliande est autorisé depuis le 28/08/2008 à exploiter les ateliers suivants sur 3 sites distincts : La Ville Danet : 143 vaches laitières et 65 génisses ; Telhouët : 49 bovins à l'engrais, 49 génisses, et 27000 poulets standards ; Les Portes à GAËL : 10688 dindes.

Le site des Portes à Gaël est désaffecté depuis 2016, et l'élevage de bovins à l'engrais a été arrêté sur le site de Telhouët.

Le projet est d'augmenter les effectifs de vaches laitières de 143 à 205 sur le site de la Ville Danet.

Aucune nouvelle construction n'est prévue.

La SAU après projet est égale à 257.70 ha, soit une augmentation de 79ha.

La commission agricole précise qu'il s'agit d'une régularisation, qu'il n'y a aucune remarque à formuler et propose d'émettre un avis un favorable à ce dossier.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au dossier d'installation classée présentée par le GAEC Brocéliande de Paimpont ;
- charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de signer les formalités correspondantes.

2020120109- Travaux chemin du Plessis Morvan.

Actuellement des travaux de réfection des chemins d'exploitation sont en cours sur la commune. La commission a relevé la nécessité d'améliorer le chemin du Plessis Morvan. L'entreprise Perotin a présenté un devis qui s'élève à la somme de 15 062.40 € TTC.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise PEROTIN pour un montant de 15 062.40 € TTC ;
- charge M. Le Maire ou l'adjoint délégué de signer les formalités correspondantes.

Les élus remercient M. Alain Rissel pour son intervention pour l'aménagement de ce chemin.

20201201010- Droit de préemption section AB 148-150-297-380.

M. Sylvain LE BÉCHEC, concerné par ce dossier quitte la salle avant les débats et votes

Considérant qu'il est opportun que la commune de GAËL exerce son droit de préemption sur les biens cadastrés section AB n° 148-150-297-380 situés au 19 Rue de la Libération à GAËL, objet d'une DIA, afin de procéder à la revitalisation du centre bourg, constituer une réserve foncière, conventionner les trois logements existants en logements sociaux, et, dans un souci de protection de l'environnement, de dépolluer le site.

Le conseil municipal, par 16 pour et 1 abstention (M. Bodin) :

- Décide d'exercer le Droit de Préemption Urbain sur les biens ayant fait l'objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner ci-dessus relatée à savoir, en la commune de Gaël (35290), un bâtiment à usage d'habitations, composé de trois appartements, dont un loué, et de hangars libres, situés 19 Rue de la libération, cadastré section AB numéros 148-150-297 et 380, appartenant à : Monsieur Bernard MOTAIS, demeurant à SAINT-MEEN-LE-GRAND (35290) au 12B Rue Louison Bobet.
- Précise que cette préemption est faite en vue de revitaliser le centre bourg, constituer une réserve foncière, conventionner les trois logements existants en logements sociaux, et, dans un souci de protection de l'environnement, de dépolluer le site. Ce projet répondra par ailleurs aux objectifs du Programme Local de l'Habitat, notamment ceux visant à permettre la production d'une offre de logements diversifiée et à apporter des réponses adaptées aux publics spécifiques.
- Informe que cette préemption est exercée au prix de CENT TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (132 500,00 €).
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'arrêté de décision ainsi que toutes pièces liées à cette décision.

Retour de M. Sylvain LE BÉCHEC.

2020120111- Illumination de fin d'année.

M. Le Maire propose d'acquérir un motif à poser au sol afin de créer un lieu festif de rassemblements, propice à la prise de photos avec les enfants. Cette structure pourrait être mise sur le parvis devant la salle des associations, ou sur le parvis de l'église, en fonction de la prise au vent du motif.

Différents modèles sont présentés et le conseil municipal, par 15 pour et 3 abstentions (S. Lebéhec, M. Bodin, A. Lubin) :

- retient, de préférence, le modèle « fontaine » de couleur bleue et blanche ;
- charge M. Le Maire de s'assurer de la faisabilité technique pour la pose ;
- vote un budget maximum de 2 664.00 € H.T ;
- Vote un virement de crédits de l'opération 53 : Acquisition d'un panneau lumineux vers l'opération 148 : Illumination de fin d'année ; pour un montant de 5 000.00 € ;

- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces liées à cette décision.

Approbation compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du 03 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

a) Chocolats de Noël

La commune ne pouvant pas organiser son spectacle de Noël pour les enfants des écoles, en raison de la crise sanitaire, la distribution des chocolats se fera dans les cours des écoles, à savoir le lundi 14/12 à l'école Les Prés Verts et le mardi 15/12 à l'école St-François.

Les élus disponibles seront les bienvenus pour aider à cette distribution, de 14h30 à 16h00.

b) Prochains rendez-vous :

07 et 08/12 : Mise en place des illuminations de fin d'année

09/12 à 20h00 : Comité syndical de l'école de musique (V. Destruhaut)

10/12 : AG de l'Association des Maires d'Ille et Vilaine en visioconférence.

05/01 à 19h30 : Conseil Municipal